

La Charte d'Éthique et de Déontologie de l'entraîneur

A - ÊTRE ENTRAÎNEUR

Être entraîneur, c'est bénéficier, d'abord au sein d'un club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des athlètes, et qui, en conséquence, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide.

Cette position doit conduire à enseigner les valeurs de l'athlétisme inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.

Être entraîneur, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs de l'athlétisme, en particulier des autres entraîneurs et des athlètes extérieurs au groupe entraîné.

Être entraîneur, c'est, en dehors de l'animation au sein d'un club ou d'une équipe et de la recherche de la performance sportive, être capable de maîtriser toutes les formes de relations avec les athlètes et d'agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Être entraîneur, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Être entraîneur, c'est accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux athlètes.

Être entraîneur, c'est au-delà de la formation sportive et humaine des athlètes, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

Être entraîneur, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux entraîneurs de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B- L'ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS

ÊTRE EXEMPLAIRE : J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard : de la Fédération Française d'Athlétisme, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs de l'athlétisme français, mais aussi des athlètes et entraîneurs étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères d'Athlétisme et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général, des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

AVOIR CONSCIENCE DE SON RÔLE PRIVILÉGIÉ DE GUIDE ET D'ÉDUCATEUR : J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des athlètes et du rôle primordial qui est le mien dans la recherche du "bien vivre ensemble" au sein de l'Athlétisme. Je m'engage, dans ce but, à développer les valeurs de solidarité, tolérance, altruisme et l'esprit d'équipe.

AVOIR UNE ATTITUDE LOYALE ET RESPECTUEUSE VIS À VIS DES AUTRES ENTRAÎNEURS : Je m'astreins à un devoir de réserve vis à vis des autres entraîneurs. Je m'interdis de formuler des critiques en dehors de la présence des intéressés et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme du racolage.

ÊTRE CAPABLE DE MAÎTRISER LES RELATIONS AFFECTIVES AVEC LES ATHLÈTES : Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les athlètes et/ou d'autres acteurs de l'Athlétisme et à éviter tout comportement incorrect.

BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE FORME DE TRICHÉRIE Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs de l'Athlétisme et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie. Je me fais un devoir d'informer les athlètes des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.